

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 148 du Code municipal, lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2019, le conseil municipal a adopté le calendrier ci-après de ses séances ordinaires pour l'année 2020.

- 13 janvier
- 3 février
- 2 mars
- 6 avril
- 4 mai
- 1^{er} juin
- 6 juillet
- 3 août
- 8 septembre
- 5 octobre
- 2 novembre
- 7 décembre

Les séances débuteront à 20 h 00, sauf si la tenue d'une consultation publique est nécessaire, ces dernières se tiendront à 20 h 15.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce quatrième (4^e) jour du mois de décembre deux mille dix-neuf (2019).


Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, résidant à Lévis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le quatrième (4^e) jour du mois de décembre 2019, aux endroits déterminés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4 décembre deux mille dix-neuf (2019).



Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général et
secrétaire-trésorier par intérim